

Questions orales

[Traduction]

LES PENSIONS

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—L'EXAMEN DES RÉGIMES DE PENSION PRIVÉS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances. Le rapport du Vérificateur général nous apprend que seulement une quarantaine des quelque 750 régimes de pension privés ont été examinés par des services de réglementation fédéraux au cours des 15 dernières années. Le ministre trouve-t-il cette surveillance suffisante? A-t-il des plans précis pour améliorer la surveillance des régimes de pension privés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit la semaine dernière, c'est selon nous une recommandation importante du Vérificateur général. La situation ne nous paraît pas urgente. On a même jugé qu'une inspection s'imposait à l'égard de 40 seulement des quelque 750 caisses de retraite. Le ministère étudie l'opportunité d'accentuer son rôle de réglementation et il répondra en temps utile à cette excellente recommandation du Vérificateur général.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

L'INDÉPENDANCE DU TRIBUNAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Est): Monsieur le Président, je voudrais en revenir, avec le ministre de la Justice, à la question que mon collègue a soulevée. Comme il le sait, le tribunal canadien des droits de la personne a souvent dû se porter à la défense de citoyens dont les droits étaient menacés par un gouvernement. Il n'ignore pas non plus que, cette semaine, la Banque nationale du Canada conteste l'indépendance de ce tribunal en alléguant le sectarisme de certains de ses membres. Le ministre de la Justice est-il prêt à examiner la nomination des personnes qui se sont vantées de leur affiliation au parti progressiste-conservateur et à les remplacer par des personnes vraiment indépendantes afin que les tribunaux puissent confirmer l'indépendance de la Commission?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer que je n'ai aucune leçon à recevoir du parti libéral et du député au sujet du sectarisme et des nominations. Il s'agit effectivement d'un tribunal très important. Personne ne le prend plus au sérieux que moi. Je tiens à être sûr que ses membres sont de la plus haute compétence. En fait, je n'ai jamais vu, dans les documents qui m'ont été présentés à l'égard des nominations auxquelles j'ai procédé, la moindre mention d'une affiliation politique. Le député veut-il dire que les personnes qui font de la politique ne devraient pas être nommées? Voilà ce que je voudrais lui demander...

M. le Président: A l'ordre. Lorsqu'une question prend la tournure d'une discussion, il faut s'attendre à une réponse du même genre.

L'INTÉGRITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre ne reconnaît-il pas que les commissions de ce genre sont particulièrement vulnérables et que l'intégrité de ses membres doit être absolument au-dessus de tout soupçon afin que les tribunaux ne leur donnent pas tort et que les procédures administrative puissent survivre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est une bonne question. En ce moment même, les agents de mon ministère étudient en profondeur des modifications à la loi sur les droits de la personne concernant les activités de la commission. Ces activités présentent des défauts, comme chacun le sait, et comme l'opposition nous l'a souligné. Nous sommes prêts à recevoir des instances et nous poursuivrons nos consultations afin que nous ayons la commission des droits de la personne la meilleure au monde.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXEMPTIONS DU DROIT COMPENSATEUR AMÉRICAIN OBTENUES PAR DES SOCIÉTÉS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Forêts et Mines). Le ministre sait, j'en suis convaincu, que certains producteurs de bois d'oeuvre ont été exemptés du droit compensateur préliminaire de 15 p. 100 imposé il y a 10 jours. Le ministre peut-il expliquer pourquoi on n'a fait aucun effort au niveau fédéral pour aviser les sociétés canadiennes de la possibilité d'être exemptées du droit compensateur de 15 p. 100?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines): Monsieur le Président, la plupart des sociétés sont bien au fait des règles commerciales. Les médias ont largement fait état de la question. J'en ai abondamment parlé moi-même, à l'instar d'autres membres du Cabinet. Un grand nombre de sociétés ont demandé l'exemption et l'ont obtenue.

L'INFORMATION DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES À DES EXEMPTIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre du commerce extérieur. Comme elle le sait certainement, le gouvernement a transmis aux autorités américaines la liste des sociétés recon nues par le gouvernement du Canada comme étant admissibles à ces exemptions. Peut-elle expliquer à la Chambre pourquoi elle n'a pas informé les sociétés en cause en même temps que les autorités américaines, de sorte que toutes les sociétés admissibles puissent bénéficier de l'exemption?